



Mairie  
Service culturel  
22, avenue du Grand Orme  
91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE

---

# CONCOURS ET EXPOSITION DE PHOTOS

---

## « CULTURE URBAINE »

**Exposition du 19 au 23 mars 2019**

***Remise des prix : samedi 23 mars à 18h00***

**Le Ludion – salle Belenos  
4, avenue des Gardes Messiers  
91360 Villemoisson-sur-Orge**

## **CONCOURS ET EXPOSITION DE PHOTOS 2019 – « CULTURE URBAINE »**

### **Remise des prix : samedi 23 mars à 18h00 – Règlement**

**Article 1** - Dans le cadre de son programme d'animations culturelles la municipalité de Villemoisson-sur-Orge organise, **du mardi 19 mars au samedi 23 mars 2019**, une exposition de photos faisant l'objet d'un concours.

**Article 2** - Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, qu'ils soient ou non adhérents d'un club de photo.

**Article 3** - Le thème est « **CULTURE URBAINE** ».

**Article 4** - Ne sont acceptées pour le concours que les photos (couleurs ou noir et blanc, argentiques ou numériques) tirées sur papier. Le format de la photo ne pourra excéder **20 X 30 cm**. Chaque photo pour le concours devra être montée sur un carton de présentation au format **30 x 40 cm**. La présentation doit être soignée et sobre : **passer-partout** noir ou blanc à l'exclusion de toute autre couleur, avec **cadre** obligatoire noir ou blanc, sans verre ou plexiglass.

Chaque photo portera au verso :

- son titre
- un anneau ou un système d'accrochage solide (les systèmes : clips, attache crocodile, accroche de sécurité... doivent être accompagnés d'une ficelle de prévue pour faciliter l'accrochage aux cimaises).

Chaque participant pourra déposer pour concourir **2 photos maximum**.

**Article 5** - Les photos, accompagnées du bulletin d'inscription, dûment complété, daté et signé, seront envoyées ou déposées en Mairie de Villemoisson-sur-Orge jusqu'au **lundi 25 février 2019**. Elles seront mises à disposition de leur propriétaire pour restitution à compter du **samedi 23 mars 2019** à l'issue de la remise des prix directement en salle d'exposition.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes photographiées et des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

**Article 6** - Afin de préserver la qualité de l'exposition, le nombre de photos exposées sera limité à 160, elles seront prises par ordre d'arrivée. Le jury se réserve le droit de ne pas exposer une photo hors thème ou dont la qualité ne lui paraîtrait pas suffisante. Le jury sera composé de 3 membres en concertation avec les membres de la commission animation – vie associative et culture.

Les photos des lauréats pourront être exposées au Ludion et donc conserver par la municipalité jusqu'à fin juin 2019 et être publiées dans le journal municipal « PIVO ».

**Article 7** - Les membres du jury et leur famille ne peuvent participer au concours.

**Article 8** comporte deux catégories, une catégorie adulte et une catégorie jeune (3 niveaux : primaire, collège et lycée). Pour les mineurs qui participent au concours, il est demandé qu'une autorisation parentale soit fournie (en pièce jointe) au moment du dépôt des photos.

**Article 9** - Le concours sera doté :

#### **1) CATEGORIE ADULTE**

##### **« PRIX DU JURY »**

- 1<sup>er</sup> prix : bon d'achat culturel d'une valeur de 100 €
- 2<sup>e</sup> prix : bon d'achat culturel d'une valeur de 75 €
- 3<sup>e</sup> prix : bon d'achat culturel d'une valeur de 50 €

**« PRIX DU PUBLIC »** : bon d'achat culturel d'une valeur de 50 €

*Et pour chacun des prix : 2 places offertes pour le spectacle « Culture Urbaine » du samedi 23 mars au Ludion*

#### **2) CATEGORIE JEUNE**

##### **« PRIX DU PUBLIC »**

- Jeunes / niveau primaire : bon d'achat culturel d'une valeur de 50 €
- Jeunes / niveau collège : bon d'achat culturel d'une valeur de 50 €
- Jeunes / niveau lycée : bon d'achat culturel d'une valeur de 50 €

*Et pour chacun des prix : 2 places offertes pour le spectacle « Culture Urbaine » du samedi 23 mars au Ludion*

#### **Article 10**

La Mairie de Villemoisson-sur-Orge ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et/ou ses modalités devaient être partiellement ou totalement modifiés, voire annulés.